



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

L'assemblée générale de l'amicale des Durgeons d'Étalans s'est tenue le Samedi 15 février 2025 à 10h30 à la mairie d'Étalans.

Présents:

Les membres du conseil d'administration : Pauthier Bernard, Gros Lambert Robin, Pieters Christophe, Colotte Christophe, Bolle Didier et Leduc Fabrice.

Ainsi que 10 sociétaires de l'association, Mr le Maire d'Étalans et deux autres membres du conseil municipal.

Le président ouvre la séance à 10h30 en remerciant les membres présents (plus nombreux que d'habitude) ainsi que Mr Ruchet, maire d'Étalans, Madame Pouyet Marie-José et Monsieur Peseux Alain du conseil municipal.

1. Rapport d'activités 2024 :

- 121 cartes adultes annuelles
- 62 cartes annuelles pêche de nuit
- 28 cartes annuelles jeunes
- 52 cartes enfants annuelles
- 152 cartes adultes journalières
- 67 cartes enfants journalières
- 9 cartes 24h pêche de nuit (adhérent)
- 25 cartes 24h pêche de nuit adulte (extérieur)
- 2 cartes 24h pêche de nuit enfant (extérieur)

L'association remercie tous les dépositaires pour leur implication dans la vente de ces cartes.

L'année 2024 a été une année compliquée dû notamment à une fuite récurrente qui nous a obligé à fermer l'étang du 09 Août au 14 Septembre afin de préserver les poissons.

Nous avons également installé des pompes afin d'oxygéner l'eau durant cette période.

Ces actions nous ont permis de ne pas avoir à déplorer de mortalité parmi nos poissons.

A notre demande, notre bureau a été reçu le 29 Août par Mr le Maire accompagné de plusieurs membres du conseil municipal.

Cela a permis une réaction rapide de la municipalité car des travaux ont été engagés très rapidement (le 06 Septembre).

Malheureusement, ces derniers n'ont pas permis de solutionner le problème.

Nous avons également pris la décision de fermer un peu plus tôt l'étang pour la période hivernale (au 15 Décembre au lieu du 31) dans le but de faire baisser le niveau et espérer identifier le point de départ de la fuite. Malheureusement, ce dernier n'a pas pu être identifié.

Aujourd'hui, nous rencontrons un nouveau problème qui est l'affaissement des berges, notamment au niveau des palplanches situées vers l'entrée secondaire de l'étang.

Côté pêche, les 5 lâchers de truites prévus ont été effectués.

Un lâcher supplémentaire de 60 kgs de truites a été effectué le 16 Novembre afin de compenser un peu la fermeture de cet été.

Le concours de pêche au coup a eu lieu le 07 Avril. 18 équipes se sont inscrites.

L'ensemble des équipes étaient satisfaites de l'organisation, malgré qu'il y a eu peu de poissons sortis (18,500 kgs au total, 4,830 kgs pour la première équipe).

L'ouverture du brochet a eu lieu le 25 Mai.

L'alevinage n'a pas pu être effectué, notre pisciculteur habituel n'ayant pas été en mesure de nous fournir.

2. Bilan financier :

Le trésorier nous donne lecture des comptes.

- ✓ Dépenses : **9265 €** répartis principalement sur les postes suivants :
 - Alevinages (lâchers de truites)
 - Location de l'étang
 - Achats de matériels divers pour l'entretien de l'étang notamment.
 - Achats pour le concours (lots, fournitures...)
 - Assurances et abonnements annuels
 - Fournitures diverses
- ✓ Recettes : **12629 €** correspondant principalement à la vente des cartes des pêches.
- ✓ Un livret A a été ouvert permettant d'y placer les 13800 € restant en caisse.
- ✓ Le résultat de l'exercice 2024 se traduit par un solde positif de 1836,73 € .
- ✓ Compte tenu du livret A, cela nous donne une trésorerie positive fin 2024 de 15977,23 €.
- ✓ Le bilan financier est approuvé par l'ensemble des membres présents.

3. Travaux 2024 :

L'entretien annuel de l'étang a eu lieu le 10 Février avec une bonne participation des membres du conseil d'administration.

4. La composition du conseil d'administration de l'association au 15 Février 2025 :

Président :	Pauthier Bernard
Vice-président :	Gros Lambert Robin
Secrétaire :	Pieters Christophe
Trésorier :	Colotte Christophe

Membres : Bolle Didier, Leduc Fabrice.

Cette année, deux mandats sont arrivés à terme. Il s'agit des mandats de Messieurs PIETERS Christophe et LEDUC Fabrice.

Tous deux souhaitent se représenter et sont élus à la majorité.

Les statuts prévoyant un maximum de douze membres dans le conseil d'administration, le président demande si des personnes veulent se présenter.

Monsieur Colard Claudy Jean-Marc se présente et est élu à la majorité.

Composition du nouveau conseil d'administration :

Pauthier Bernard, Gros Lambert Robin, Pieters Christophe, Colotte Christophe, Bolle Didier, Leduc Fabrice et Colard Claudy Jean-Marc.

5. Saison de pêche 2025 :

Le secrétaire prend la parole pour évoquer les manifestations prévues cette année.

La journée d'entretien est planifiée au Samedi 22 Février.

✓ Ouverture de la pêche :

Le samedi 01 Mars 2025 à 8h00.

La fermeture aura lieu au plus tard le Dimanche 28 Décembre 2025 au soir ou en fonction de l'alevinage si ce dernier est effectué en Décembre.

✓ Ouverture du brochet :

Le samedi 10 Mai 2025 (la pêche aux vairons et autres vifs est interdite avant cette date).

✓ Pêches à la truite :

Les lâchers auront lieu aux dates suivantes :

- 1 Mars
- 22 Mars
- 12 Avril
- 03 Mai
- 25 Octobre

La pêche débutera à 08h00 pour chacune de ces cinq dates.

✓ Concours de pêche.

Compte tenu de la fuite toujours présente à l'étang, le conseil d'administration a décidé de le mettre en suspend cette année pour éviter tout risque d'annulation de dernière minute en cas de météo défavorable.

✓ Les prix des cartes et le règlement .

Le montant des cartes reste inchangé.

Concernant les samedis de lâchers de truites, la pêche commencera toujours à 08h00.

Pour les week-end de lâchers de truites, la pêche ne pourra s'effectuer qu'à une seule canne durant tout le week-end (samedi + dimanche) pour les pêcheurs pratiquant cette technique.

Concernant la pêche de la carpe, suite à plusieurs petits différends entre pêcheurs ayant eu lieu l'année dernière, il est rappelé que les distances et les postes de pêche doivent impérativement être respectés afin que chacun puisse exercer son loisir confortablement.

Il est également rappelé que les hameçons doivent être impérativement sans ardillon.

Suite à de nombreux abus constatés l'an dernier, nous allons multiplier les contrôles et les pêcheurs ne respectant pas le règlement se verront exclus pour la journée ou la saison en fonction de la gravité ou en cas de récidive.

Il est rappelé aussi que les achats de cartes doivent se faire impérativement avant de s'installer à l'étang.

6) Divers :

❖ Alevinage.

Suite aux problèmes rencontrés l'an dernier, nous avons décidé de changer de pisciculteur et avons pris contact avec la pisciculture de la Dorme.

Le 30 Janvier, nous avons procédé à un alevinage composé de 250 kgs de gardons et 60 kgs de brochets de maille.

Les photos sont en ligne sur notre site Internet.

❖ Questions.

Le président demande si l'assemblée a des questions.

Mr Griffiths prend la parole et demande pourquoi les lâchers se font à 8h00 car c'est beaucoup trop tard à son avis en déclarant que lorsque l'on va à la pêche, on y va de bonne heure !!

Le Président l'informe que cette décision a été prise par l'ensemble du conseil d'administration afin d'uniformiser l'heure de début de chaque journée truites, et ce quelque soit la période de l'année et les changements horaires.

❖ Prise de parole de la municipalité.

Mr le Maire prend la parole afin d'évoquer notamment la problématique des travaux.

Il reconnaît être démuné par rapport à l'étang et déclare que la municipalité, malgré des finances saines, n'a pas le budget pour engager des travaux conséquents à l'étang.

La solution pérenne serait bien évidemment de vider complètement l'étang.

Il nous informe également que la municipalité n'engagera pas de frais cette année pour l'étang.

Même si les travaux ne peuvent se faire dans l'immédiat faute de budget, nous posons la question de savoir si une étude ne pourrait pas être lancée dès à présent pour avoir une idée plus précise de ce qu'il pourrait être envisagé. Mr le Maire nous répond qu'il n'est absolument pas opposé à ce que nous lancions une étude de notre côté, parallèlement à ce qui pourra être fait par le conseil municipal.

Concernant l'affaissement de la berge à l'entrée de l'étang, nous évoquons le souci de sécurité qui en découle. Mr le Maire nous informe alors qu'il va faire sécuriser les lieux afin d'éviter un accident mais n'engagera pas de frais pour stabiliser la berge.

Plusieurs membres ont alors l'occasion d'échanger et de poser des questions à Mr le Maire.

Le président conclut cette assemblée sur un bilan plutôt positif de l'année 2024 malgré une baisse des ventes de cartes notamment journalières, principalement liée à la fermeture de cet été et malgré le fait qu'aucune solution n'ait été trouvée pour le moment afin de résorber la fuite.

Le président remercie à nouveau Mr le Maire et les membres du conseil municipal pour leur présence et leur soutien.

Il tient à remercier également les membres du conseil d'administration pour le travail effectué cette année, ainsi que Charles Angonin pour son dévouement malgré le fait qu'il ne soit pas membre du conseil d'administration.

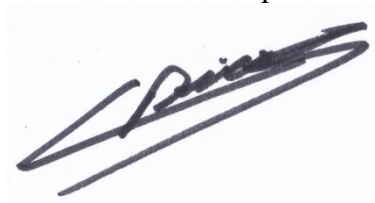
Il remercie également nos dépositaires et notamment l'épicerie Vival à Etalans pour leur disponibilité pour l'association.

Pour conclure, le Président nous informe de sa décision d'arrêter la présidence de l'Amicale, notamment dû à son éloignement qui ne lui permet pas d'être présent aussi souvent qu'il aimerait.

La séance est levée à 11h28.

Le secrétaire.

PIETERS Christophe.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pieters', with a long horizontal stroke extending to the right.